HABILITATIONS ÉLECTRIQUES

PROGRAMME

Nous consulter / 05 63 40 50 60

FORMATION HABILITATION ELECTRIQUE - TRAVAUX D'ORDRE NON ÉLECTRIQUE - B0 H0(V) - Exécutant / Chargé de chantier

Personnel non-électricien

Durée : Formation initiale : Exécutant 1 jour / Chargé de chantier 1,5 jour

Recyclage : Exécutant 1 jour / Chargé de chantier 1 jour **Modalité pédagogique** : Présentiel – 8/10 stagiaires

Public : Non électricien

Exécutant : Personne assurant l'exécution de travaux non électriques. Cette personne opère sous la conduite du Chargé de chantier.

Chargé de chantier : Personne char

Chargé de chantier : Personne chargée d'assurer la direction des travaux d'ordre non électrique. **Prérequis :** Aucune connaissance en électricité n'est demandée mais les personnes doivent être capables de comprendre les instructions de sécurité.

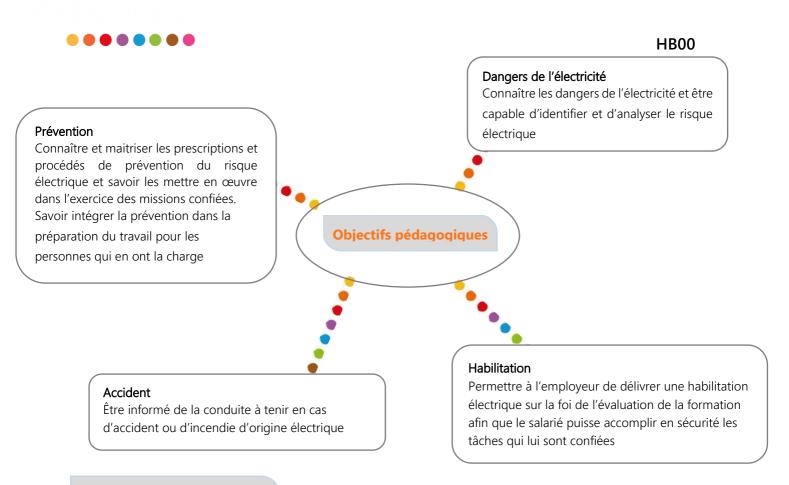
Opération d'ordre non électrique : opération qui ne répond pas à la définition d'une opération d'ordre électrique telle que :

- Celle liée à la construction, à la réalisation, au démantèlement ou à la maintenance dans le voisinage ou sur un ouvrage ou une installation électrique, tels que les travaux du BTP, de nettoyage, de désherbage, etc...
- Celle liée à une opération ne concernant pas directement un ouvrage ou une installation électrique mais effectuée dans l'environnement de cet ouvrage ou cette installation, tels que les travaux du BTP, les activités de livraison, de déménagement...

Objectif général : Acquérir la compétence nécessaire pour exécuter en sécurité des opérations d'ordre non électrique dans un environnement à risque électrique BT et/ou HT dans le respect des textes réglementaires et des prescriptions de la norme NF C18-510

Extraits de la norme NF C18-510 : A l'issue de cette formation, l'EMPLOYEUR doit délivrer une HABILITATION à chacune des personnes placées sous son autorité, lorsqu'elles réalisent des OPERATIONS d'ORDRE ELECTRIQUE ou d'ORDRE NON ELECTRIQUE nécessitant une HABILITATION. L'HABILITATION est la reconnaissance, par l'EMPLOYEUR, de la capacité d'une personne placée sous son autorité à accomplir, en sécurité vis-à-vis du risque électrique, les tâches qui lui sont confiées. Cette HABILITATION est matérialisée par un titre d'HABILITATION individuel que son titulaire doit avoir en permanence avec lui durant ses activités professionnelles.

Dernière mise à jour : 11/03/25



Contenu de la formation

Tronc commun Non-électricien : Notions générales d'électricité – Grandeurs électriques – effets du courant – la norme et le contexte de l'habilitation électrique – prescriptions de sécurité et équipements individuels de protection – conduite à tenir en cas d'accident

Module B0 H0 H0V Exécutant

- Nommer les acteurs concernés par les travaux
- Nommer les limites de l'habilitation chiffre « 0 » (autorisations et interdits, zone de travail, etc...)
- Repérer la zone de travail qui lui a été définie
- Appliquer les prescriptions
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée

Module B0 H0 H0V Chargé de chantier

- Nommer les documents et les acteurs concernés par les travaux
- Nommer les limites de l'habilitation chiffre « 0 » (autorisations et interdits, zone de travail, etc...)
- Appliquer les prescriptions de cette habilitation
- Définir et mettre en place la zone de travail
- Faire appliquer les instructions de sécurité
- Assurer la surveillance d'un chantier vis-à-vis du risque électrique
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée

Pédagogie

Méthode

Au cours du stage notre Formateur s'entretient avec chaque stagiaire afin de contrôler l'adéquation des opérations effectuées avec l'habilitation visée. En cas de nécessité il réoriente le stagiaire en accord avec l'employeur.



Des travaux pratiques sont effectués: sur des installations types conformément à la règlementation (voir outils pédagogiques ci-dessous) et <u>sur vos installations</u> et consignes spécifiques lors des stages intra en respect de vos impératifs d'exploitation (recommandation NORME et INRS).

Outils

Salle de cours, Vidéo projecteur, EPI et petit outillage électrique, armoires électriques pour applications pratiques, installations et EPI propres à l'établissement.



Préparation de la formation

Préciser pour chacun des stagiaires, le cadre de missions dans lequel vous souhaitez délivrer l'habilitation électrique.

Validation des acquis et documents délivrés à l'issue de la formation

À l'issue des évaluations théorique et pratique, **un avis** et **un titre d'habilitation pré-rédigé** seront délivrés aux candidats qui ont fait l'objet d'évaluations favorables.

Le + FORMAFRANCE

Votre Conseiller Technique se tient à votre disposition gratuitement toute l'année afin de répondre à vos questions via <u>assistance@formafrance.fr</u>

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessibilité physique

- ✓ En INTRA : l'accès à vos personnels en situation de handicap est sous votre responsabilité
- ✓ En INTER : nous vous assurons l'accès à la salle de formation

Accessibilité pédagogique

- ✓ Pratique : nos programmes sont adaptables selon le handicap nous consulter
- ✓ Théorie : certains handicaps nécessitent la présence d'un accompagnateur -nous consulter pour l'option tarifaire à prévoir

Nous avertir en amont de la formation afin de prévoir les adaptations nécessaires.

Informations pratiques

Recyclage: 1 jour tous les 3 ans.

Encadrement : Formateur Conseil spécialisé Habilitation électrique.